



CHSCT Séance plénière du vendredi 23 septembre 2022

Ordre du jour :

- Approbation des PV des séances précédentes
- Election du Secrétaire du CHSCT 77
- Evolution du nombre de cas COVID
- Rapport du médecin de prévention (reporté)
- Travaux de démantèlement de rayonnages à Roissy en Brie
- Validation des Projets de dépenses 2022
- Vote des programmes annuels de prévention (PAP) pour la Douane, l'Enfip et la Dnid (direction nationale des interventions domaniales-l'établissement de Croissy Beaubourg 77)
- Présentation des Comités sociaux d'administration et des Formations spécialisées (CSA et FS)
- Questions diverses

En préambule, les organisations syndicales (OS) ont lu leur déclaration liminaire.

Celle de la CGT est annexée à ce compte-rendu.

Les représentants du personnel CGT ont demandé des informations complémentaires concernant le « plan sobriété énergétique » mis en place pour l'ensemble des bâtiments publics.

Ils ont rappelé que la situation du SIP de Melun (au regard du stress engendré par des pratiques « managériales » déconcertantes) avait été évoquée lors de la séance plénière du mois de mars. Ils ont déploré l'absence d'amélioration depuis cette date.

Réponse de la Directrice :

- Sur les revendications d'ordre national évoquées lors des la lecture des liminaires syndicales (point d'indice, pouvoir d'achat, réforme des retraites, mise en place des CSA...), la Directrice les fera remonter ne pouvant agir sur le plan local.
- S'agissant de la transition énergétique et des orientations de la 1^{ère} Ministre (Plan sobriété énergétique), un état des lieux de chaque

bâtiment sera effectué avant d'appliquer des décisions. En cas de grand froid, il n'est pas prévu de fermer les résidences ou de mettre les agents en TT.

Des informations complémentaires sur ce plan sobriété énergétique seront données aux organisations syndicales à la prochaine séance plénière de novembre 2022.

- Pour le SIP de Melun, la situation sera examinée avec attention.

- Pour la mise en place du CSA et des formations spécialisées (rappel : fusion de deux instances, le CTL et le CHSCT), les OS ne doivent avoir aucune inquiétude !!

Examen de l'ordre du jour :

- **Approbation des PV des séances précédentes :** PV approuvés à l'unanimité

- **Election du Secrétaire du CHSCT 77 :**
départ à la retraite de la secrétaire CHSCT 77 :
la nouvelle secrétaire : Laureen Gaborit

- **Evolution du nombre de cas COVID :**
Pour la Ddfip77, Enfip, la Douane et la Dnid, il est totalisé 592 cas entre février et septembre 2022.

- **Vote des programmes annuels de prévention (PAP) pour la Douane, l'Enfip et la Dnid**
La CGT a voté Pour le PAP de la Douane avec la précision qu'un point de vigilance plus accru devra être apporté aux RPS (risques psychosociaux). Elle a également voté Pour le PAP de la DNID-établissement de Croissy- Beaubourg et s'est abstenue pour le PAP de l'Enfip

L'assistante de prévention de l'Enfip a demandé que le CHSCT finance des travaux de climatisation dans une salle de cours.
Les OS dont la CGT ont unanimement refusé

estimant que cette dépense devait être prise en charge par la Direction de l'Enfip. - Travaux de démantèlement de rayonnages et compactus au SIE de Roissy en Brie : Pour obtenir un surplus de luminosité dans ce service (rappel : mise en place du pôle SIE à Roissy en Brie au 01/01/23), il est prévu le retrait des 3 rayonnages et les compactus, fixés au sol par des vis. Comme le sol contient des matériaux amiantés, la Direction fera appel à une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Cette dernière retirera les vis à l'aide d'un système d'aspiration et recouvrira le sol par un nouveau linoleum. Ces travaux commenceront le 17/10/22 pour une durée de 3 semaines. Lors des travaux, un affichage sera effectué pour donner les résultats d'empoussièrement de l'air. Il est précisé que les travaux étant « légers », qu'il n'y aura pas de confinement de la zone. Un plan de prévention a été établi et adressé à l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST). Il a été présenté lors de cette séance. La CGT a demandé si les agents ont été informés de ces travaux. La Direction a indiqué qu'une réunion d'information était prévue le 28/09. - Présentation des Comités sociaux d'administration et des Formations spécialisées (CSA et FS) L'ISST a présenté la nouvelle instance le CSA et la formation spécialisée (fusion des CTL et des CHSCT). Pour la DDFIP 77, le CSA ne sera pas interdirectionnel. Ce sera en revanche plus complexe pour la Douane qui a plusieurs Directions parisiennes. La Direction est en attente d'informations complémentaires sur le fonctionnement et sur les formations pour les futurs membres de cette nouvelle instance. Elle n'est pas certaine que des formations soient mises en place au 1^{er} semestre 2023 !! Les OS ont fait part de leur inquiétude au regard de la formation, de la validation du budget, de la tenue des formations spécialisées notamment pour la Douane.	- Validation des Projets de dépenses 2022 : Toutes les dépenses sollicitées par la médecine du travail ont été validées par les OS : matériel ergonomique en grande partie comme des fauteuils, souris, bras articulés double-écran... Les OS ont également validé des films-fenêtres pour le local social de Torcy (Douane), des sacs à dos (pour le portable) pour les agents de la Douane et un stock de repose-pieds pour les agents de la Ddfip 77. Il a par ailleurs été proposé de prévoir un stock de sacs à dos pour les agents de la Ddfip 77 (400 pièces) et de l'Enfip (nombre non déterminé en séance et hors élèves). Il a été demandé un stock de petit matériel ergonomique (délivré par la médecine du travail) ainsi qu'un stock de masques et gel hydroalcoolique. <i>Solde du budget : 27011€ (budget initial 83323,68€)</i> - Questions diverses Il a été évoqué la mise en place de l'anonymat pour les agents de la trésorerie amendes A ce titre, la CGT a rappelé l'insécurité des locaux de la trésorerie amendes et a demandé à la Direction de prendre des mesures pour protéger les agents et les vigiles qui sont victimes de violence. La CGT a demandé si des mesures particulières avaient été prises après la chute d'une plaque de marbre du 11ème étage de la cité administrative bâtiment C. La Direction n'avait pas d'éléments précis à transmettre hormis que la zone autour du bâtiment a été condamnée et que l'entrée par le bâtiment C n'est plus possible Prochain CHSCT le 24 novembre 2022 Les représentants du personnel CGT : Samia NEGUEZ (Douane) et Philippe COLLET Sylvie RISACHER et Didier CARON
--	--



Déclaration liminaire CHSCT 23/09/2022

Madame la Présidente,

Le CHSCT convoqué aujourd'hui, se déroule dans un contexte politique et économique incertain et pesant.

Outre les incertitudes géopolitiques liées au conflit en Ukraine, l'explosion générale des prix de l'énergie, une l'inflation sur l'alimentation est annoncée à 12 % d'ici la fin de l'année.

Des usines arrêtent ou restreignent leur production, conduisant la mise au chômage partiel pour leurs salariés. Au nom du plan national de sobriété énergétique », les piscines ferment, le chauffage dans les écoles ou dans les gymnases est réduit. Il est même préconisé de ne plus utiliser les ascenseurs dans des logements HLM.

Cette situation dramatique risque de faire basculer un nombre important de salariés dans la précarité et dans la pauvreté.

Pourtant, les cures d'austérité se poursuivent avec le refus gouvernemental d'augmenter les salaires et de taxer les superprofits.

Force est de constater que la précipitation est de mise pour Emmanuel Macron dont l'intention est d'imposer le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 65 ans. Remettre le dossier de la réforme des retraites sur la table est insupportable voire inacceptable. Il entend donc nous faire travailler plus longtemps pour des salaires qui continueraient d'être rognés par l'inflation !

La journée d'appel interprofessionnel à la grève et aux manifestations du 29 septembre, sera l'occasion pour réaffirmer notre totale opposition à ces projets néfastes et revendiquer une hausse généralisée et immédiate des salaires.

Les fonctionnaires se sont pas épargnés par l'inflation.

Concernant l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet, si, de prime abord, on peut se féliciter du dégel de la valeur du point d'indice, le compte n'y est pas !

Cette augmentation ne suffira pas à compenser les années de disette.

La CGT revendique une revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes cumulées depuis 2000 et indexation sur l'inflation.

Pour la CGT, la vie et la santé des agents valent mieux que les profits et les économies d'échelle issues des réformes de nos Administrations.

Depuis des années, ils subissent au quotidien, la dégradation de leurs conditions de travail à travers les sous-effectifs chroniques, les charges de travail exponentielles et la centralisation excessive des activités de leurs services.

Le CHSCT, qui à notre sens, a pleinement son rôle à jouer dans la protection de la santé et de la sécurité au travail, se déroule dans un contexte ministériel de fragilisation des services et des missions des acteurs de prévention :

- Le Nouveau Réseau de Proximité, le NRP, vendu comme un progrès, est un recul sans précédent de la DGFiP, ses missions et son maillage. Le remplacement de services de pleine compétence, par des points de contact, des permanences ou encore des buralistes, est à notre sens une hérésie du point de vue de la qualité du service rendu au public.

Le NRP, ailleurs comme à la Ddip 77, est synonyme de stress généré du fait de l'industrialisation et l'augmentation des tâches. Couplé avec les suppressions de postes, c'est l'épuisement et le sentiment d'abandon, de démotivation qu'expriment les agents. Ce climat anxiogène touche tous les agents et s'installe durablement dans les organisations de travail - et laissent des traces et des traumatismes que la direction minimise.

En effet il n'y a qu'à voir l'ambiance de travail se dégradant de jour en jour s'installer dans de nombreux services tel le SIP de Melun, ou pour avoir une journée ou une demi-journée de récupération d'horaires variables, ou de congé, il faut la prévoir pratiquement 6 mois à l'avance sous peine de, se la voir refuser!! Pour rappel, les rendez-vous médicaux entre autres, se prennent souvent en fonction de la disponibilité des médecins et non des désirs des agents, qui n'ont pas forcément envie de justifier leur demande.

Que dire également des iniquités dans ce service au niveau du télétravail où par un défaut d'organisation et de personnel suffisant, on ne laisse que peu de place au choix du nombre de jours télétravaillés à l'agent. Nous dénonçons également les règles « sorties du chapeau » par la responsable du service décrétant par exemple qu'au retour de congés de plus d'une semaine, le retour se fait obligatoirement en présentiel, pénalisant de fait les agents en TT le lundi. Ceci n'étant qu'un exemple parmi d'autres, réduisant les possibilités de TT au sein de ce service et allant à l'encontre des notes de la Direction Générale.

Nous avons déjà signalé ce mal être lors de la plénière de mars, rien n'a été fait.

Au contraire la situation n'a fait qu'empirer, entraînant une démotivation de tout ce service.

- Enfin la suppression des CHSCT fin 2022 sonne le glas des réseaux de proximité des acteurs de prévention (représentants du personnel, médecin de prévention, ISST, assistante sociale) qui, ensemble ont contribué à protéger les agents et qui, encore récemment, ont prouvé leur utilité lors de la crise sanitaire.

La CGT revendique un renforcement des prérogatives et des moyens des différents acteurs de prévention.

Pour conclure, la CGT considère plus que jamais que les suppressions d'emplois et les restructurations de services sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et de la souffrance des agents dans les services.

Ce sont des moyens humains et matériels qu'il faut dans les services pour fonctionner correctement.

Enfin, nous ne saurions terminer sans revendiquer l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, véritable boîte à outil de démantèlement des services publics.

NON à la suppression des CHSCT !